

Le 10/03/2017

## CONCOURS PHOTOS

Le Club Photo DECLIC de St Sylvain d'Anjou vous propose de participer à son **concours interclubs ouvert à tous**.

Les thèmes retenus sont :

EN COULEUR : « l'eau dans tous ses états »

EN NOIR ET BLANC : « Au détour d'une rue »

RECEPTION DERNIER DELAI: **Le Vendredi 1 Mars 2019**

EXPOSITION: **Le samedi 16 Mars 2019 et le dimanche 17 Mars 2019**

En voici le règlement:

### Article 1 : Format et Présentation

- ✓ les photographies pourront être en noir et blanc ou en couleur, argentique ou numérique.
- ✓ le format de la photo doit être égal au **20x30**.
- ✓ Les auteurs ne devront pas présenter de clichés déjà primés à l'occasion de concours locaux et nationaux.
- ✓ les photographies devront être présentées sur support rigide (**pas de carton plume**) avec un passe-partout **30x40**, ainsi qu'un mode de fixation solide et centré pour l'accrochage. (*Sans cadre*)
- ✓ le nom, prénom, adresse et n° de téléphone du participant ainsi que le titre de la photo seront indiqués au dos de celle-ci. **Titre très court en lettre majuscule ( 15 caractères maximum)**
- ✓ chaque participant pourra présenter un **maximum** de **8** photographies (4 couleur et 4 Noir et blanc). Toutefois, les organisateurs se permettront d'en présélectionner en cas de « surplus ».
- ✓ la **manipulation numérique** n'est acceptable que si elle se limite à un travail sur la luminosité et le contraste appliqué à la photo dans son ensemble. La représentation fidèle de la forme naturelle doit être garantie.
- ✓ Le **bordereau récapitulatif** dûment rempli joint en annexe au présent règlement devra **impérativement** faire partie du dossier d'envoi des épreuves.

### A SAVOIR :

**L'auteur est moralement responsable de ses photos et devra donc, le cas échéant, avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires quant aux personnes, et aux lieux représentés. Il s'engage à garantir les membres organisateurs contre toute action qui pourrait être exercée à leur encontre par les ayants-droits éventuels.**

Il est rappelé en particulier que la reproduction de clichés n'appartenant pas à l'auteur : de livres, d'affiches ou autres documents est interdite par la loi.

### Article 2 : Conservation

Les organisateurs prendront le plus grand soin des épreuves qui leur seront confiées, mais ne sauraient être tenus pour responsables en cas de détérioration, de perte ou de vol.

### Article 3 : Participation

La participation au concours est fixée à **5 euros** par personne.

#### **Article 4 : La Délibération**

Critères principaux :

- le rapport au thème (photo illustrant au mieux le thème)
- les critères photographiques : cadrage, difficulté de prises de vue, esthétique, maîtrise technique...
- et bien entendu « le coup de cœur » (l'originalité, la séduction...)
- une photo « le coup de cœur » sera désignée par **le public** dans chaque catégorie
- Les organisateurs se réservent le droit en accord avec le jury de ne pas exposer la ou les photos qui dégraderaient l'exposition.

#### **Article 5 : Dépôt des photos**

Une permanence se tiendra le **vendredi 1 Mars 2019** de 18h00 à 20h00, 4 allée du taillis La Françaiserie Latitude [47,52183532714844](#) Longitude: [- 0,46537259221076965](#)  
club photo du St Sylvain d'Anjou. Sinon, les photos pourront être déposées chez:



Mr Beucher Bernard  
30 rue Henriette Brault  
49480 St Sylvain d'Anjou

Mr Vétault Stéphane  
6 rue la Galerie  
49124 Le Plessis Grammoire

N° TEL : 02.41.76.72.17 ou 06.98.89.63.84  
MAIL: [b.beucher@orange.fr](mailto:b.beucher@orange.fr)

N° TEL: 02.41.69.97.59  
MAIL: [stephane.vetault@free.fr](mailto:stephane.vetault@free.fr)

Les personnes ne pouvant pas venir déposer leurs photos, devront les faire parvenir par courrier, au plus tard le **samedi 2 Mars 2019**, aux adresses citées précédemment.

#### **Article 6 : L'Exposition**

L'exposition débutera par un vernissage le **samedi 16 Mars 2019 à 11 heures, Espace Victor Hugo 49480 Saint-Sylvain d'Anjou. Elle se poursuivra l'après-midi de 14h à 18h et le dimanche 17 Mars 2019 de 10h à 12h et de 14h à 18h.**

A l'issue de cette exposition, les meilleures photos se verront décerner un prix.

Pour une même catégorie, tout concurrent ne pourra être primé (recevoir un prix officiel) **qu'une seule fois** pour sa photographie la mieux classée.

#### **Article 7 : Restitution de photos**

Les photos seront restituées à la fin de l'exposition. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, une permanence aura lieu à la Françaiserie les jeudis à partir de 20h00. Prendre rendez-vous. Sinon, seuls les envois accompagnés d'une enveloppe suffisamment affranchie ou de la somme correspondante en timbres poste seront réexpédiés.

#### **Article 8 : Annulation**

Le club photo peut, en cas de nécessité, annuler le concours à tout moment, sans réclamation ou demande d'aucune sorte de compensation à préjudice. Les photos seront restituées à leur propriétaire selon l'article 7.

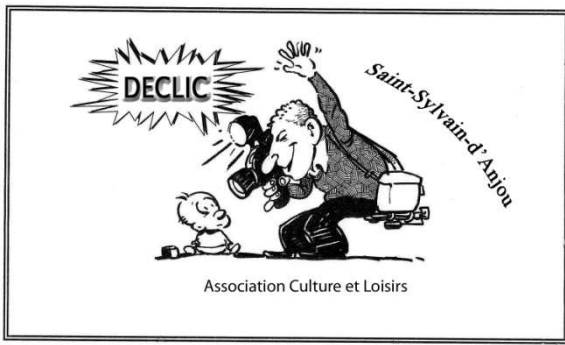
#### **Article 9 : La Promotion**

Les participants autorisent gracieusement les organisateurs du Club Photo de St Sylvain d'Anjou :

- à reproduire éventuellement leurs œuvres pour les nécessités de l'exposition, de la promotion et de la présentation du Club Photo de St Sylvain d'Anjou (médias, articles de presse, expositions) et ce, à but non lucratif,

- à présenter leurs photos sur le site Internet du concours : [www.ville-saint-sylvain-anjou.fr](http://www.ville-saint-sylvain-anjou.fr) ;

-



**DEPOT PHOTO**

allée du taillis La Française

49480 St Sylain d'Anjou

Latitude 47,52183532714844

Longitude:-0,46537259221076965

**Bulletin de participation**

Au concours photos organisé par  
Association Culture et Loisirs, DECLIC de St Sylvain d'Anjou (Avlt 49)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Email : .....@.....

Participe au concours et présente ..... photos :

Titre **court** en Majuscule : Couleurs

Titre **court** en Majuscule : Noir et Blanc

**Titre très court en lettre majuscule** ( 15 caractères maximum)

1- .....

1-.....

2- .....

2-.....

3-.....

3-.....

4-.....

4-.....

Ci-joint la somme de 5 euros à l'ordre de : Association Culture et Loisirs

J'ai pris connaissance du règlement du concours et l'accepte sans réserve.

Date : ... - 0-2019

Signature :.....